

Listen to this article

Pensez à tous les papiers qui ont été importants dans votre vie. Les polices d'assurance permettent de demander de l'argent en cas de nécessité. Vous pouvez garder en lieu sûr quelques diplômes honoraires ou certificats de références pour chercher un emploi. Procurations et lettres d'autorisation vous permettent d'agir à la place d'un autre aux yeux de la loi. Votre passeport est nécessaire pour traverser certaines frontières internationales.

Votre titre de propriété est essentiel dans la réalisation d'une vente. Votre hypothèque sur votre maison reste un papier important jusqu'à ce que vous ayez remboursé l'emprunt. Dès ce moment-là, le titre de propriété de la maison devient un document très important à garder en lieu sûr, dans le cas où vous désireriez vendre votre maison. L'acte notarié vous identifie comme propriétaire et vous donne le droit de passer la propriété à une autre génération ou à quelqu'un d'autre, si vous le voulez.

Les pièces officielles jouent donc un rôle important dans nos vies naturelles. Considérez également leur rôle dans les affaires d'état, nationales et internationales. La Constitution et la déclaration des Droits sont des mesures en vertu desquelles des lois sont édictées. Les verdicts de Cour deviennent la base de jurisprudences légales subséquentes. La législation d'état et la législation Fédérale deviennent la base des dépenses de fonds de l'état, ou même la déclaration de guerre ou de paix.

Combien plus importants étaient ces documents qui touchaient Israël lorsqu'ils étaient guidés par le doigt de Dieu ! Quelques-uns des premiers écrits ont dû entrer

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 

dans l'arche avec Noé sous la forme de tablettes d'argile. Il y avait un récit de la création – la Genèse, ainsi que la généalogie.

Quelques-uns ont prétendu que Moïse a écrit les cinq premiers livres à partir de la tradition orale. Mais le mot employé dans la Genèse pour désigner « les générations » est littéralement « histoire de famille » ou « livre des origines ». Il apparaît à intervalle régulier et marque des sections notables : 2 : 4 ; 5 : 1 ; 6 : 9 ; 10 : 1, etc. Ce sont des registres gardés avec soin grâce à la pureté des ascendants de Noé. Combien auraient été pauvres les générations suivantes si ces écrits n'avaient pas été passés au fidèle Noé, puis à Abraham et ses descendants et de là à Moïse pour la canonisation cérémonieuse de la Torah.

### *LES TABLES DE PIERRE DE LA LOI*

Mais les tables de pierre écrites par le doigt de Dieu étaient encore plus précieuses aux yeux de la nation d'Israël. Comme elles furent brisées par Moïse lorsqu'il vit l'idolâtrie du peuple, Dieu en a écrit deux autres taillées par Moïse. Ces tables étaient celles gardées dans l'arche de l'Alliance et ont servi de rappel de leur alliance avec Dieu au Sinaï. Depuis, ceux qui composent cette nation ont été connus comme les « gens du Livre ». Alors qu'ils ont pu perdre de vue leur père Abraham, ils n'ont jamais oublié leur héritage dans l'Alliance de la Loi.

L'arche, avec ses documents précieux, a été portée fidèlement dans Canaan et, par la suite, dans le temple de Salomon. Peu de temps avant le siège de Jérusalem par Nébucadnetsar, l'arche et son contenu ont complètement disparu du récit biblique. Périodiquement, pendant les règnes de précédents mauvais rois de Juda, l'arche était retirée du temple par les Lévites afin de la préserver d'associations polluantes apportées dans le temple.

Durant la réforme de Josias, nous lisons en 2 Chroniques 35 : 1 – 3.

*« 1. Et Josias célébra à Jérusalem la Pâque à l'Éternel ; et on égorgea la pâque, le quatorzième jour du premier mois.*

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 

*2. Et il établit les sacrificateurs dans leurs charges, et les encouragea pour le service de la maison de l'Eternel.*

*3. Et il dit aux lévites qui enseignaient tout Israël, [et] qui étaient saints, [consacrés] à l'Éternel : Mettez l'arche sainte dans la maison que Salomon, fils de David, roi d'Israël, a bâtie : vous n'avez pas à la porter sur l'épaule ; servez maintenant l'Éternel, votre Dieu, et son peuple Israël. »*

C'est la dernière référence à l'arche dans l'Ancien Testament. Mais notez que Josias instruisit les Lévites de mettre l'arche dans le temple. Pourquoi est-ce qu'elle avait été enlevée après y avoir été installée dans les jours de Salomon ?

Il est évident que le coupable était Manassé. Il est écrit en 2 Rois 21 : 2 – 7 et 2 Chroniques 33 : 1 – 10 qu'il a pollué le sanctuaire avec des idoles païennes. Si les Lévites avaient dû, sous Josias, ramener l'arche, c'est qu'ils l'avaient enlevée et mise en sécurité durant le règne d'un mauvais roi. Ce n'était pas un article de mobilier qui pouvait être oublié par les fidèles pendant les années d'idolâtrie. Elle a contenu la véritable loi de Moïse, la ligne de vie de la nation.

Maintenant si les Lévites la protégeaient contre la pollution des rituels païens, qu'auraient-ils fait contre l'envahisseur et le destructeur de la nation, quand Nébucadnetsar et ses armées sont montés contre la ville ? Ils ne l'ont certainement pas simplement laissée sur place. Ils l'avaient cachée auparavant, et ils l'ont encore fait. Eux seuls savaient où ce symbole de Dieu et de sa loi a été caché. Quand ils ressusciteront, elle éveillera la foi dans le Dieu d'Israël. Elle ne sera pas adorée comme une icône ou une relique, mais chérie comme le document qui était le précurseur de la nouvelle loi devant être écrite dans leurs cœurs, pas dans la pierre.

La possibilité de retrouver les tablettes, disent quelques-uns, a ajouté une perspicacité aux paroles d'Esaïe 43 : 8, 9.

« *Fais sortir le peuple aveugle qui a des yeux, et les sourds qui ont des oreilles. Que toutes les nations soient réunies ensemble, et que les peuples se rassemblent ! Qui d'entre eux a déclaré cela, et nous a fait entendre les choses précédentes ? Qu'ils produisent leurs témoins et qu'ils se justifient, ou qu'ils entendent, et disent : C'est la vérité ! Vous êtes mes témoins, dit l'Éternel, [vous] et mon serviteur que j'ai*

*choisi, afin que vous connaissiez, et que vous me croyiez, et que vous compreniez que moi je suis le même : avant moi aucun Dieu n'a été formé, et après moi il n'y en aura pas*. »

***LA TORAH***

Maintenant considérez un autre document. 2 Chroniques 34 nous parle de Josias purgeant le pays de son idolâtrie. Il est alors revenu à Jérusalem, déterminé à réparer le temple. Celui-ci était en mauvais état et négligé pendant les règnes impies de son père et de son grand-père. Les donations ont été rassemblées pour mener le projet de la restauration.

Même avant le bon règne de son arrière-grand-père Ezéchias, des manuscrits saints avaient été brûlés, vraisemblablement tous. Cependant, grâce à la providence divine et à des sacrificateurs fidèles, une copie de la loi fut enterrée sous un tas de pierres entourant le temple, peut-être dans un dépôt distant. Elle fut découverte pendant les réparations détaillées en 2 Chroniques 34 : 14 – 19.

On pense que ce livre était constitué des mêmes cinq livres écrits par la propre main de Moïse. Quand Schaphan, le scribe, l'a lu devant le roi, Josias a déchiré ses vêtements en se rendant compte de la profondeur du message. Josias se mit à se renseigner sur les prophètes du Seigneur, sur les conséquences de ce qui était écrit et sur l'éloignement d'Israël. Un de ces prophètes a peut-être été Jérémie, qui avait déjà cinq années de ministère prophétique.

Cependant Hilkija a appelé la prophétesse Hulda qui résidait à Jérusalem et qui était gardienne des vêtements. Sa réponse était que la nation avait plongé si profondément dans l'idolâtrie que le châtiment était inévitable. Mais étant donné la contrition de cœur de Josias, il lui serait épargné de voir la mort de la nation. – 2 Chroniques 34 : 22 – 28.

Ainsi, Josias a donc convoqué une assemblée de Lévites et de tous les habitants de Jérusalem et a organisé une lecture publique du livre. Son premier soin était de réunir le peuple et de lui faire prendre connaissance de la parole de son héritage,

Copyright © Association des Etudiants de la Bible 

pour l'amener à se repentir (2 Chroniques 34 : 30 – 32). De plus, il confie aux sacrificateurs la charge de rétablir la Pâque au temps convenable et dans ses formes originelles. Le récit se trouve dans 2 Chroniques 35 : 1 – 19 et 2 Rois 23. Cette Pâque fut un événement si marquant qu'Ezéchiel date sa prophétie de cet événement, 30 années plus tard. (Ezéchiel 1 : 1, 2). Ce fut le commencement d'une nouvelle époque.

Combien aurait été différente l'histoire du peuple Juif si la providence de Dieu n'avait pas amené à la lumière cette unique copie. Elle a ravivé et encouragé un fidèle reliquat de loi qui fut la base de toute la future instruction orale et écrite. Des copies ont même été amenées à Babylone lorsque le reste de Juda y a été exilé aux jours de Sédécias. Là, ceux qui étaient restés fidèles à la parole ont mémorisé le livre, puisque de nouvelles copies ne pouvaient être faites. C'est un document qui a préservé la nation alors même qu'elle était en exil.

### *L'ACTE DE PROPRIETE DE JÉRÉMIE*

A présent, considérons un autre document écrit seulement quelques mois avant que la nation d'Israël ait été envahie par Nébucadnetsar. Nous le trouvons en Jérémie 32 : 6 – 15. C'était plutôt un accord à l'amiable. Dans les versets précédents, il a été demandé à Jérémie de prophétiser la destruction de Jérusalem. Le roi et le reste de Juda seraient livrés dans la main des Chaldéens par l'armée de Nébucadnetsar.

Or, en ce même temps, Dieu commande à Jérémie d'acheter un champ à Anathoth, la ville où il est né et où son cousin vivait alors. Le nom du village aujourd'hui est Anata. C'est juste au-delà des faubourgs de Jérusalem, approximativement un kilomètre et demi au nord-est de la ville, au-delà du Mont Scopus. C'est une distance assez courte pour être parcourue à pieds. Il a été demandé à Jérémie de dresser une lettre de créance de l'achat, de la mettre dans un pot en terre, et de l'enterrer, pour qu'elle puisse être retrouvée après de nombreux jours, ou de nombreuses années (v. 14).

Cet ordre semblait si contrasté par rapport à la portée du reste de la prophétie que

l'Eternel s'adressa directement à Jérémie afin de le préparer à cela. Qui aurait parlé de l'achat d'un champ qui allait bientôt tomber dans les mains de l'ennemi !

Jérémie a acheté le champ de son cousin, Hanameel. Dans ces circonstances de crise économique, Hanameel a probablement eu besoin d'argent pour acheter du pain et lui a demandé de l'acheter, conservant ainsi dans la famille la propriété du terrain. Le prix de 17 shekels d'argent était modique mais couvrait les besoins en pain d'Hanameel pour les prochains mois. Mais pourquoi Jérémie dut-il passer par une telle formalité légale en enregistrant l'achat, et en conserver une copie « pour beaucoup de jours ? » La transaction a été rendue si publique que beaucoup étaient au courant.

Dans le cadre des actes de propriété, c'était une coutume de faire deux copies des transactions foncières importantes. L'une était destinée aux archives publiques, et son duplicata était signé et caché. Ultérieurement, s'il devait y avoir une dispute concernant l'appartenance de la terre, ou si les fichiers publics avaient été trafiqués, modifiés ou perdus, les héritiers de la famille pouvaient fournir l'original caché. De tels pots en argile, contenant des documents, ont été trouvés à Qumran, Engedi et partout ailleurs en Terre Sainte.

Mais ici, il s'agit d'un fait relativement étrange pour un achat si petit. Jérémie savait fort bien que la fin de la nation était proche. Il fut exilé en Egypte et y est mort, pendant que le reste de la nation fut exilée à Babylone. Toutes les prophéties de Jérémie après le chapitre 43, ont été écrites d'Egypte, sans allusion à son retour. On pourrait penser que ces documents étaient destinés aux descendants de Jérémie lors du retour sous Esdras et Néhémie.

Mais Dieu a donné spécifiquement cette instruction à un prophète qui a choisi de ne jamais se marier. Il n'avait pas d'enfants, ni personne d'autre pour réclamer l'héritage. Il n'y a aucune référence ultérieure à cet acte foncier que Dieu a spécialement demandé à Jérémie d'enregistrer et de cacher. Personne n'a jamais trouvé le pot, fourni ce document ou revendiqué la possession du champ. Le chapitre lui-même semble donner la clé de cet événement en 32 : 15 : « *On achètera encore des maisons et des champs et des vignes dans ce pays* ».

Dans les versets 24 à 25, Dieu dit d'acheter le champ et d'enregistrer l'achat, alors que la ville devait tomber aux mains des Babyloniens, avec l'assurance dans le verset 27 que rien n'est trop difficile pour le Seigneur.

La dernière partie du chapitre pointe sur une restauration future, au-delà même du retour promulgué par le décret de Cyrus. Le verset 37 parle d'un rassemblement depuis « tous les pays » pour habiter en sécurité. Dans le verset 39, il leur est donné un nouveau cœur. Dans les deux derniers versets, Dieu dit que les champs seront achetés encore une fois et qu'ils en enregistreront l'acte. Cela s'adresse clairement au rassemblement dont nous avons été témoins dans cette dernière génération. Spécifiquement, le verset 44 nous informe :

*« On achètera des champs à prix d'argent, et on en écrira les lettres, et on les scellera, et on les fera attester par des témoins dans le pays de Benjamin, et aux environs de Jérusalem, et dans les villes de Juda, et dans les villes de la montagne, et dans les villes du pays plat, et dans les villes du midi ; car je rétablirai leurs captifs, dit l'Éternel. »*

Comme Jérémie n'avait aucune descendance naturelle, nous considérons que de la même manière que Dieu l'a instruit personnellement pour enregistrer l'achat, ce même Jérémie reviendra comme un Ancien Digne ressuscité pour le réclamer ! Il sera reconnu comme le Jérémie d'antan, car lui seul sait où l'acte foncier est caché. Puisqu'il sera en accord avec l'enregistrement biblique et que celui-ci vient de Dieu, il supplantera tous les autres actes et accords. C'est dans l'esprit de Actes 7 : 4, 5 où Etienne dit que la terre a été promise à Abraham, mais il ne lui a pas été donné de quoi poser son pied. Dans cette déclaration est cachée l'idée que la promesse est assurée, attendant la résurrection d'Abraham. Il en est de même pour Jérémie.

Maintenant, notez quelque chose de particulier sur la ville où ce champ est localisé. Vous remarquerez sur une carte d'Israël qu'il y a ce qui est appelé la « ligne verte », juste au nord-est de Jérusalem, qui marque ce que les citoyens fidèles appellent « la Judée et la Samarie », et que les politiciens appellent la « Cisjordanie ». Anathoth, maintenant appelé Anata, se trouve juste à l'est de cette ligne, dans le territoire que Yitzhak Rabin a négocié avec les Accords d'Oslo comme devant être aux mains de l'autonomie palestinienne. Les Palestiniens qui possèdent maintenant une terre

si proche de Jérusalem, considèrent avec ambition la Ville Sainte comme leur prochaine possession.

C'est de cette manière qu'Esaïe a prophétisé dans Esaïe 8 : 9 : *« Associez-vous, peuples, et vous serez brisés ! … Prenez un conseil, et il n'aboutira à rien ; dites la parole, et elle n'aura pas d'effet : car Dieu est avec nous. »*

Certaines des dernières paroles prononcées par Jérémie se trouvent dans le chapitre 50 : 19 : *« et je ferai revenir Israël à ses pâturages ; et il paîtra sur le Carmel et en Basan, et son âme sera rassasiée dans la montagne d'Éphraïm et en Galaad. »*

Nous ne serons pas surpris si l'acte de propriété de Jérémie était encore utilisé pour annuler les prétentions des étrangers. Qui sait si le décès précoce de Rabin différera le transfert de cette terre jusqu'à ce que le propriétaire légitime paraisse pour demander à Dieu son héritage.

### *LE DECRET DE CYRUS*

Il y a un autre document qui a formé une jointure cruciale dans l'histoire d'Israël. Il est enregistré dans le livre d'Esdras comme dans d'autres endroits. Après que Juda et Benjamin aient supporté leur exil prophétique à Babylone, pendant que leur terre profitait de ses sabbats, Dieu a suscité Cyrus pour leur ouvrir le chemin du retour. Le livre d'Esdras est pour une grande part une collection de documents d'état qui ont facilité la restauration.

Tout a commencé avec le décret de Cyrus dans Esdras 1 : 2 – 4 : *« Ainsi dit Cyrus, roi de Perse : L'Éternel, le Dieu des cieux, m'a donné tous les royaumes de la terre, et il m'a chargé de lui bâtir une maison à Jérusalem, qui est en Juda. Qui d'entre vous, quel qu'il soit, est de son peuple, — que son Dieu soit avec lui, et qu'il monte à Jérusalem, qui est en Juda, et qu'il bâtisse la maison de l'Éternel, le Dieu d'Israël (lui est Dieu), à Jérusalem. Et celui qui est de reste, dans tous les lieux où chacun séjourne, que les hommes du lieu lui viennent en aide, avec de l'argent, et avec de l'or, et avec des biens, et avec du bétail, outre les offrandes volontaires pour la*

*maison de Dieu qui est à Jérusalem. »*

Il s'agit là du **premier** parmi les 7 documents enregistrés dans ce livre.

**Deuxième :** 4 : 11 – 16. Parmi les adversaires d'Israël, Rehum se plaint que par ce décret, les Juifs construisent une ville rebelle.

**Troisième :** 4 : 17 – 22. Il s'agit de la lettre de réponse d'Artaxerxes où il annonce qu'il a fait des recherches dans les archives d'état et qu'il a trouvé que Jérusalem avait été une ville rebelle dans le passé. Il publie maintenant un ordre pour suspendre le travail de la restauration du temple jusqu'à nouvel ordre.

**Quatrième :** 5 : 7 – 17. Darius Hystaspis, ayant succédé au trône, est informé par Tatnai, un gouverneur parmi les Juifs, que le travail du temple avait commencé sous l'ordonnance de Cyrus.

**Cinquième :** 6 : 2 – 5. Darius consigne un mémorandum concernant la localisation du décret de Cyrus dans la bibliothèque persane.

**Sixième :** 6 : 6 – 12. En accord avec le décret original, Darius permet maintenant que le travail pour le temple soit repris.

**Septième :** 7 : 12 – 26. Artaxerxes réitère le décret disant que tous ceux qui sont encore présents à Babylone peuvent librement rentrer.

S'il n'y avait pas eu le décret de Cyrus, les Juifs à Babylone auraient été assimilés aux Gentils et Israël ne se serait pas ré-établi. Si cela n'avait pas été *enregistré dans les archives de Perse*, le travail aurait été arrêté par les opposants. Le groupe de pionniers aurait été démoralisé après la mort de Cyrus.

Nous pourrions encore en dire long sur la prévoyance de Dieu enregistrée dans les annales des empires. Tel était le cas de Nébucadnetsar et de ses propres décrets édictés sous les conseils de Daniel. Tel était le cas d'Assuérus à propos de la famille juive de la reine Esther. Nous pourrions encore en dire autant de l'histoire plus contemporaine, en l'an 70 après JC, lorsque Ben Zachi a obtenu l'autorisation romaine de protéger les écoles juives après la destruction de Jérusalem ; de

l’émancipation des juifs par Napoléon en 1799 ; des décrets subtils mais d’importance considérable du Congrès de Berlin de 1878 et de la Déclaration Balfour.

Cependant, il y a un écrit plus grand et plus ancien. C’est le livre de vie. Ceux qui sont enregistrés dans ce livre ont la marque de la parole divine et son esprit dans leur tête et leur cœur. De ce fait, Paul a écrit en 2 Corinthiens 3 : 2, 3 : *« Vous êtes, vous, notre lettre, écrite dans nos cœurs, connue et lue de tous les hommes ; car vous êtes manifestés comme étant la lettre de Christ, dressée par notre ministère, écrite non avec de l’encre, mais par l’Esprit du Dieu vivant, non sur des tables de pierre, mais sur les tables de chair du cœur. »*

Le dernier chapitre est en train d’être écrit et c’est vous qui en êtes les écrivains.

**Fr. J. L.**